

Les présentes conditions générales et usages professionnels sont valables pour toutes nos offres, travaux, conventions et livraisons.

1. Applicabilité et documents contractuels

1.1 Les présentes conditions générales définissent, sans préjudice de l'application d'éventuelles conditions particulières, les obligations respectives des parties contractantes à l'occasion de ventes effectuées par nos services. En signant la convention ou le devis ou en acceptant la confirmation de commande, notre cocontractant reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir acceptées sans réserve.

1.2 Le Client renonce dès lors à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment de ses propres conditions générales et/ou particulières, même si ces dernières prévoient qu'elles s'appliquent de façon exclusive.

2. Offres

2.1 Sauf stipulations contraires et écrites, le délai de validité de nos offres est de 30 jours à dater de leur émission.

2.2 Le prix de l'offre n'est valable que pour le travail mentionné dans celle-ci.

3. Commandes

3.1 Toute commande confirmée à Hello Mikado n'engage Hello Mikado qu'après confirmation écrite de sa part.

3.2 Les modifications apportées par le client à son bon de commande ou à l'offre envoyée par Hello Mikado ne seront valables que si elles ont été acceptées et confirmées par écrit.

3.3 En cas d'annulation unilatérale d'une commande par le client, Hello Mikado se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 30% du montant total de la commande lorsque l'exécution de la commande n'a pas encore commencée et une indemnité égale à 80% du montant total de la commande lorsque l'exécution de la commande a déjà commencé.

3.4 Si après diverses prestations de Hello Mikado, un projet ne donne pas lieu à une commande, celui-ci perdure sous la protection de l'article 5 ci-dessous.

3.5 Le paiement d'un acompte peut être exigé lors de la commande.

4. Délais

4.1 Les délais fixés pour nos prestations ou livraisons ne sont donnés, sauf stipulation contraire, qu'à titre indicatif et sans garantie.

4.2 Les délais incombant à Hello Mikado sont automatiquement prorogés par tout événement indépendant de sa volonté et rendant impossible ou plus difficile l'exécution de sa mission et ce, pour toute la durée de cet événement. Ces retards fortuits n'autorisent en aucun cas le client à annuler sa commande ou à réclamer une quelconque indemnité à charge d'Hello Mikado.

5. Propriété intellectuelle

5.1 Sous réserve des droits qui ont été cédés ou concédés par Hello Mikado au client en vertu d'une disposition contractuelle expresse particulière, Hello Mikado reste titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des dessins et modèles, droits sur les bases de données, etc.) afférents aux créations et au matériel qui ont été réalisés en exécution du contrat. Est également visé le matériel de conception préparatoire comme les projets, esquisses, croquis, etc. Les droits de reproduction ne sont jamais concédés pour les créations, qui ne pourront être ni contre-faites, ni réimprimées. Leur reproduction, utilisation ou imitation sous une forme et/ou par un procédé quelconque sans autorisation écrite préalable constitue une contrefaçon ou un acte de concurrence déloyale et donnera lieu à des dédommagements financiers.

5.2 Hello Mikado n'est pas responsable des violations des droits de reproduction détenus par des tiers pour autant qu'il ait exécuté son travail de reproduction de bonne foi. Le client assume seul à l'égard des tiers la responsabilité de sa publicité et de son contenu,

et garantit Hello Mikado contre tout recours qui serait exercé par un tiers en raison de la diffusion ou de la publication de contenus illégitimes ou préjudiciables.

6. Données et informations communiquées

6.1 Toutes les informations contenues dans les conceptions réalisées par Hello Mikado relèvent de la seule responsabilité du client. Hello Mikado ne peut nullement être tenu responsable des fautes d'orthographe, des erreurs linguistiques et grammaticales non indiquées.

6.2 Les dimensions, cotations, plans, croquis, photos communiqués à Hello Mikado par le client pour l'établissement d'un devis sont considérées comme exactes et Hello Mikado ne peut être tenu responsable de l'inexactitude de ces données.

7. Bon à tirer

7.1 La transmission par le client d'un "bon-à-tirer" signé, décharge Hello Mikado de toute responsabilité concernant des erreurs ou omissions qui seraient constatées éventuellement pendant ou après l'impression. Le «bon-à-tirer» reste la propriété de Hello Mikado et servira de preuve en cas de litige.

7.2 Les modifications transmises oralement, notamment par téléphone, seront exécutées aux risques et périls du donneur d'ordre.

8. Autorisation

8.1 La pose d'enseignes nécessite l'obtention préalable d'autorisations administratives (permis d'urbanisme...). Le client est tenu de s'en informer auprès des autorités compétentes. Hello Mikado ne peut être tenu responsable du défaut éventuel des dites autorisations.

9. Livraisons - transports

9.1 Les marchandises doivent en principe être enlevées par le client au siège de Hello Mikado, dans le délai fixé, sauf mention contraire sur le devis.

9.2 Lorsque la livraison incombe à Hello Mikado, celle-ci s'effectue par le moyen de son choix, sauf convention écrite contraire. Dans ce cas, les marchandises voyagent aux frais, risques et périls du client, quand bien même les livraisons seraient effectuées franco. Le client doit communiquer à Hello Mikado, dans un délai maximal de 5 jours avant la date de livraison estimée, l'adresse de livraison prévue.

9.3 Aucune réclamation pour détérioration, défaut de qualité, manquant ou autre ne pourra être prise en considération si les réserves d'usage n'ont été formulées à l'égard du transporteur et mentionnées sur le bon de livraison.

9.4 Si le client omet ou refuse de prendre livraison des marchandises commandées, Hello Mikado se réserve le droit d'exiger l'exécution du contrat ou de considérer le contrat comme étant résilié de plein droit. Dans ce dernier cas le client sera redevable à Hello Mikado, de plein droit et dans les huit jours après la notification de cette résiliation, d'une indemnité forfaitaire à concurrence de 80% du prix de vente.

10. Placement

10.1 Les travaux de percement et/ou forage des matériaux et des revêtements spéciaux tels que marbre, pierre de taille, carrelage, bois, panneaux divers, sont réalisés par Hello Mikado avec le maximum de prudence et de précaution. Tous dégâts pouvant survenir directement ou indirectement à ces matériaux par le fait de forages ou collages, ne peuvent en aucun cas être mis à la charge de Hello Mikado. De même, Hello Mikado n'est pas responsable des dommages qui seraient provoqués en cas de percements de câbles, canalisations diverses, tuyaux, dont la présence ne peut être décelée par simple examen visuel des lieux ou par la consultation des plans fournis par le client. Les prix sont calculés en considérant que les enseignes, panneaux, totems,.... pourront être placés tel que stipulé dans le bon de commande ou l'offre.

10.2 Les offres ou devis qui incluent des travaux d'excavation ou de placement sont

établies sur base d'un chantier libre et accessible, et d'un travail sur un sol meuble, exempt de remblais ou de tout autre élément qui pourrait retarder ou empêcher le creusement sauf autre mentions sur l'offre. Le client supportera les surcoûts de travail supplémentaire sur un autre revêtement. Si tel n'est pas le cas, le client doit au minimum prévenir Hello Mikado 48h à l'avance du jour de placement défini. Dans le cas contraire le client assumera les éventuels surcoûts et frais exposés par Hello Mikado.

10.3 Le placement du projet sera suspendu en cas de circonstances climatiques empêchant une bonne exécution du travail.

10.4 La non-conformité ou les défauts visibles du placement doivent être signifiés par le client, par recommandé dans les 48h à défaut de quoi toute plainte est jugée irrecevable.

11. Clause de réserve de propriété

11.1 Hello Mikado conserve son droit de propriété sur les marchandises vendues jusqu'au paiement intégral du prix et de ses accessoires (frais éventuels, intérêts et pénalités). Le client restera néanmoins seul tenu de la perte, même par cas fortuit ou force majeure, des marchandises vendues.

12. Paiement

12.1 Les marchandises et services de Hello Mikado sont toujours vendus, délivrés et payables au grand comptant sans escompte à la présentation de la facture.

12.2 Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt conventionnel de 10% l'an et sera majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire et irrécupérable de 10% du montant resté impayé avec un minimum de 100 euros par facture.

12.3 Toute contestation relative à une facture devra parvenir à Hello Mikado par écrit, dans les quinze jours de son envoi.

12.4 Le consommateur tel que défini par la loi du 14/07/1991 peut exiger le bénéfice de l'application des indemnités et intérêts dans la mesure et les conditions fixées par la présente clause, en cas d'inexécution de nos obligations.

13. Garantie

13.1 La responsabilité de Hello Mikado s'arrête à l'exécution stricte de ce qui a été convenu dans le bon de commande du client ou dans l'offre envoyée par Hello Mikado.

1. Toute garantie que pourrait donner Hello Mikado sur un de ses produits ne peut avoir pour lui d'autres conséquences que de l'obliger à réparer à l'endroit de son choix, ou s'il le préfère, à remplacer le matériel défectueux sans indemnités ou dommages et intérêts quelconques.

2. La réparation ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger la garantie.

3. Chaque placement prématuré d'une enseigne, d'un panneau, d'une réalisation publicitaire, sans autorisation nécessaire se fait au risque du client.

13.2 Hello Mikado ne peut en aucun cas être responsable quant à la solidité, l'état ou la façon dans la construction de l'immeuble, destiné à supporter l'installation. Il en est de même pour l'état des terrains destinés à la pose de panneaux publicitaires, ou de tout autre support généralement quelconque destiné à accueillir l'installation ou la réalisation fournie par Hello Mikado.

13.3 Le cas échéant, Hello Mikado n'est pas responsable de la qualité des fichiers fournis par le client. Le client est tenu, lui-même, de conserver les fichiers originaux.

13.4 Le client supportera en outre la responsabilité des sinistres survenant par cause des tiers, par le vent dépassant 83 km/heure (23m/s) ou intempéries exceptionnelles.

14. Réclamation

14.1 Sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 10 des présentes, et sous peine de déchéance de son droit, le client doit envoyer toute réclamation ou contestation à Hello Mikado par courrier recommandé, dans les huit jours suivant la première livraison des mar-

chandises, où à partir de la date de l'invitation à prendre livraison des marchandises et, à défaut, à partir de la date de facturation. A défaut, le client est considéré accepter toutes les marchandises sans réserve.

14.2 Si le client utilise une partie des marchandises livrées, les fait envoyer par courrier à des tiers ou les confie à une société de distribution, il est considéré accepter l'ensemble du tirage.

14.3 Les défauts relevés sur une partie des marchandises livrées ne permettent pas au client de refuser l'intégralité de la commande.

14.4 Hello Mikado ne peut être tenu responsable de dommages directs ou indirects causés au donneur d'ordre, tels qu'un manque à gagner.

15. Résiliation-résolution aux torts d'un

cocontractant

15.1 Les stipulations qui précèdent ne contiennent aucune renonciation du droit de Hello Mikado de réclamer, en cas de non-paiement ou de non-respect par le cocontractant de ses obligations contractuelles, la résolution ou la résiliation de la convention avec dommages et intérêts.

15.2 En cas de résiliation-résolution du contrat aux torts d'un cocontractant, il sera dû à l'autre une indemnité forfaitaire de 30% du prix total.

16. Droit applicable et litiges

16.1 Tout différend relatif à la conclusion, la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat et des contrats qui en découlent est régi par le droit belge et ressortira exclusivement de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire du siège social d'Hello Mikado.

17. Clause salvatrice

17.1 La non validité ou l'illégalité d'une des clauses prévues dans les contrats (conditions

spécifiques et générales) convenues entre parties, n'entraîne aucunement une invalidité

ou une nullité des autres conditions du contrat conclu entre parties - clauses restant intégralement valables.

CONTACT: hellomikado@gmail.com